Confédération
des Syndicats Médicaux Français
www.csmf.org

Le Président,
Franck DEVULDER
06 14 09 64 56
franck.devulder@csmf.org

Monsieur Olivier VERAN,
Ministre des Solidarités et de la Santé
Ministère de la Santé
14 Avenue Duquesne
75007 Paris SP 07

Paris, le lundi 28 mars 2022

Objet : DROM, Zones franches

Monsieur le Ministre,

La CSMF est interpellée par la situation fiscale des médecins qui s'installent dans les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM).

En effet, la Loi de finances pour 2019 a remplacé dans les DROM plusieurs dispositifs d'exonérations fiscales territoriales par un dispositif unique, les zones franches d'activité nouvelle génération (ZFANG), qui remplacent tous les dispositifs existants, à savoir les zones franches d'activité (ZFA), les zones de revitalisation rurale (ZRR) et les zones franches urbaines (ZFU).

Or, ce nouveau dispositif exclut du bénéfice des aides fiscales et sociales à l'installation, les professions libérales, et donc les médecins. Ceux qui souhaiteraient s'installer dans ces zones, en particulier les jeunes, ne peuvent donc plus bénéficier d'aucun abattement, ce qui est considérablement désincitatif et discriminatoire, d'autant que ces aides continuent à s'appliquer en métropole.

Cela constitue par ailleurs, un réel frein à l'activité sur ces territoires déjà parmi les régions à plus faible densité médicale.

Nous vous sollicitions, Monsieur le Ministre, afin de vous demander de bien vouloir envisager dans quelle mesure il pourrait être possible de modifier le dispositif relatif au ZFANG dans la prochaine Loi de finances, afin que les médecins puissent légitimement en bénéficier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Franck DEVULDER
Président CSMF

Copie : Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie et des Finances.